



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
PROCÈS-VERBAL**

---

**QUATRE CENT QUARANTE-SEPTIÈME  
SÉANCE ORDINAIRE DU  
13 JANVIER 2021, À 19H30, TENUE À  
HUIS CLOS À LA SALLE DU CONSEIL  
DE VILLEBOIS**

---

**SONT PRÉSENTS**

**André Elliott**  
*Président*

**Gérard Bégin**  
*Conseiller*

**Michel Donald Desbiens**  
*Conseiller*

**Gaétan Vandal**  
*Conseiller*

**EST ABSENT**

**Jocelyn Girard**  
*Conseiller*

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

**IL Y A QUORUM**

M. André Elliott, préside la séance et M<sup>ME</sup> Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30..



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

V-447-LV-2514

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 13 janvier 2021;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Adoption du règlement No. 117 « Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés du GREIBJ – Localité de Villebois »;
6. Adoption du règlement No 118 « Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des élus du GREIBJ – Localité de Villebois »;
7. Divers;
  - 7.1 Avis de motion 2021-01 concernant l'adoption du règlement No. 119 « Règlement sur la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois »;
  - 7.2 Avis de motion 2021-02 concernant l'adoption du règlement No. 121 « Règlement sur les animaux »;
  - 7.3 Dépôt du projet de règlement No. 119 « Règlement sur la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois »;
  - 7.4 Dépôt du projet de règlement No. 121 « Règlement sur les animaux »;
8. Période de questions;
9. Clôture de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du  
9 décembre 2020**

V-447-LV-2515

SUR PROPOSITION DE M. GÉRARD BÉGIN, DÛMENT APPUYÉE  
PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du  
9 décembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies  
au 13 janvier 2021**

V-447-LV-2516

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS,  
DÛMENT APPUYÉE PAR M. GAÉTAN VANDAL, IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** les décaissements à effectuer, les comptes  
fournisseurs et les paies au 13 janvier 2021 de la Localité de  
Villebois pour un montant total de 64 521,32 \$ tel qu'il appert et étant  
plus amplement décrits à la liste préparée par la secrétaire-  
trésorière, M<sup>me</sup> Caroline Chrétien, au 13 janvier 2021.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y  
a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

---

Caroline Chrétien  
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Dépôt du bordereau de correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance  
adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James –  
Localité de Villebois.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**5. Adoption du Règlement No. 117 concernant l'éthique et les règles de conduite des employés du GREIBJ – Localité de Villebois**

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ – Localité de Villebois a des employés sous sa gouverne depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ – Localité de Villebois se doit de respecter les règles en matière d'éthique et de déontologie selon la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ – Localité de Villebois désirait se doter de son propre règlement concernant l'éthique et les règles de conduite pour ses employés municipaux.

V-447-LV-2517

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS,  
DUMENT APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU

**D'ADOPTER** le règlement No. 117 concernant l'éthique et les règles de conduite des employés du GREIBJ – Localité de Villebois

**QU'**une copie de règlement soit remise à tous les employés du GREIBJ – Localité de Villebois dès l'adoption de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Adoption du Règlement No. 118 concernant l'éthique et les règles de conduite des élus du GREIBJ – Localité de Villebois**

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ – Localité de Villebois est gouverné par un président et quatre conseillers depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ – Localité de Villebois se doit de respecter les règles en matière d'éthique et de déontologie selon la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ – Localité de Villebois désirait se doter de son propre règlement concernant l'éthique et les règles de conduite pour ses élus municipaux.

V-447-LV-2518

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS,  
DUMENT APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU

**D'ADOPTER** le règlement No. 118 concernant l'éthique et les règles de conduite des élus du GREIBJ – Localité de Villebois

**QU'**une copie de règlement soit remise à tous les élus du GREIBJ – Localité de Villebois dès l'adoption de celui-ci.



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
PROCÈS-VERBAL**

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Divers**

**7.1 Avis de motion No. 2021-01 concernant l'adoption du règlement No. 119 « Règlement sur la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois »**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et les villes, il est donné à la présente séance par M. Michel Donald Desbiens, un avis de motion à l'effet qu'est déposé à la présente séance le projet de Règlement No 119 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois concernant la gestion contractuelle du GREIBJ - Localité de Villebois pour adoption à une séance subséquente.

**7.2 Avis de motion No. 2021-02 concernant l'adoption du règlement No. 121 « Règlement sur les animaux »**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et les villes, il est donné à la présente séance par monsieur Gérard Bégin, un avis de motion à l'effet qu'est déposé à la présente séance le projet de Règlement No 121 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois concernant les animaux pour adoption à une séance subséquente.

**7.3 Dépôt du projet de règlement No. 119 « Règlement sur la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois »**

M. André Elliott dépose à la séance le projet de règlement No. 119 concernant la gestion contractuelle du GREIBJ – Localité de Villebois.

Comme la réunion est à huis clos, les citoyens seront avisés que des copies du projet sont accessibles pour consultation au bureau municipal et que dès son adoption, il sera diffusé sur le site internet de la Localité de Villebois.

**7.4 Dépôt du projet de règlement No. 121 « Règlement sur les animaux »**

M. André Elliott dépose à la séance le projet de règlement No. 121 concernant la réglementation sur les animaux.



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
PROCÈS-VERBAL**

---

Comme la réunion est à huis clos, les citoyens seront avisés que des copies du projet sont accessibles pour consultation au bureau municipal et que dès son adoption, il sera diffusé sur le site internet de la Localité de Villebois.

**8. Période de questions**

Comme la séance se déroule à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

**9. Clôture de la séance**

V-447-LV-2519

SUR PROPOSITION DE M. GAÉTAN VANDAL, DÛMENT  
APPUYÉE PAR M. GÉRARD BÉGIN, IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 19 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
PROCÈS-VERBAL**

---

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

---

Président

---

Secrétaire

---

Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James